

COMPTE RENDU DE REUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 MARS 2018

Le mercredi 28 mars deux mil dix-huit à vingt heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt et un mars s'est réuni sous la présidence de Monsieur DUSSOUL Jean-Jacques, Maire.

Présents : Jean-Jacques DUSSOUL ; Kathia LAURENTIN ; Sabrina LIROT ; Francis BODIN ; Lydie COUSIN ; Angélique GENDRAULT ; Nicolas MORIN ; Marie-Josèphe NERBUSSON ; Philippe PETREAU ; Pierre PETREAU

Excusés

Secrétaire de séance : Pierre PETREAU

- Modification éventuelle du vote des trois taxes directes locales
- Vote du compte administratif
- Approbation du compte de gestion 2017
- Affectation des résultats 2017
- Vote du budget primitif 2018
- Questions diverses

I - Modification éventuelle du vote des trois taxes directes locales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le taux des trois taxes directes locales a été voté lors de la réunion de conseil municipal du 02 mars 2018.

Monsieur le Maire soumet au conseil, la proposition faite par le trésorier d'augmenter la taxe d'habitation afin que le budget de la commune ne soit pas en difficulté dans les années à venir Effectivement ce sont les recettes les plus importantes qui permettent d'investir.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer. Après réflexion les membres du conseil ne souhaitent pas augmenter cette taxe cette année, mais l'envisage pour 2019.

II - Approbation du compte de gestion 2017 et vote du compte administratif 2017

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017. Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres et celui de tous les mandats et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures. Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le trésorier, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire sort de la pièce et Mme NERBUSSON Marie-Josèphe, doyenne de la séance prend la parole, pour procéder au vote du compte administratif 2017. Les conseillers approuvent et acceptent le C.A 2017, à l'unanimité des membres présents, pour les montants suivants :

Investissement :

Dépenses prévues :	261 262.74€	Recettes prévues :	261 262.74€
Dépenses réalisées :	185 426.96€	Recettes réalisées :	133 691.68€

Fonctionnement :

Dépenses prévues :	330 756.43€	Recettes prévues :	330 756.43€
Dépenses réalisées :	155 924.17€	Recettes réalisées :	339 135.12€

Résultat de clôture de l'exercice :

<u>Investissement :</u>	- 51 735.28€
<u>Fonctionnement :</u>	183 210.95€
<u>Résultat global :</u>	131 475.67€

III - Affectation des résultats 2017

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il faut affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 au chapitre 1068.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit d'investissement de 51 735.28€
- Un déficit des restes à réaliser de 1237.22€ soit un besoin de financement de 52 972.50€

Après délibération, le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité la somme de 52 972.50€ au Chapitre 1068.

IV- Vote du budget primitif 2018

Après avoir étudié tous les montants prévus en recettes et en dépenses, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2018.

Investissement :

Dépenses / Recettes : 185 784.28€

Fonctionnement :

Dépenses / Recettes : 296 953.45€

V - Remboursement de la dotation de Solidarité Communautaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le jugement relatif au remboursement de la dotation de solidarité communautaire qui a été rendu le 01 mars 2018 en conclu, que les communes doivent rembourser la somme qui lui avait été attribué par l'ex Communauté de Communes du Mirebalais.

Monsieur ROHARD, trésorier de Neuville présent lors du vote du budget demande au conseil municipal d'approuver la somme de 38 109.00€ provisionner sur le compte 681 correspondant au remboursement de la dotation de solidarité communautaire.

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

- Approuve la somme de 38 109.00€ budgétisée au compte 681

Questions diverses

- **Protection des données personnelles**

Monsieur le Maire présente un courrier reçu de l'agence de territoires de la Vienne concernant la mise en place d'un règlement général sur la protection des données personnelles obligatoire à partir du 25 mai 2018. Cette mise en œuvre consiste à désigner un délégué à la protection de données personnelles dans le but de sécuriser les données sensibles de la Commune. La Commune a la possibilité de confier cette obligation à l'agence des territoires au tarif de 324€/an.

Les membres du conseil souhaitent avoir plus d'explication sur cette obligation. Une décision sera prise lors de la prochaine réunion de conseil

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée. Tous les membres présents ont signé le registre.

DUSSOUL
Jean-Jacques

LAURENTIN
Kathia

LIROT
Sabrina

BODIN
Francis

COUSIN
Lydie

GENDRAULT
Angélique

MORIN
Nicolas

NERBUSSON
Marie-Josèphe

PETREAU
Pierre

PETREAU
Philippe